

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 4 (1974)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La «Course aux Billets»

Sur une idée de Michel Dénériaz, «AINÉS» et la LOTERIE ROMANDE organisent un

grand concours

qui s'étendra de mars 1974 à janvier 1975 et qui comportera 7 jeux.

Cette COURSE AUX BILLETS permettra aux lauréats de gagner tous les deux mois les lots suivants:

1 billet de Fr. 100.—

1 billet de Fr. 50.—

1 billet de Fr. 20.—

1 billet de Fr. 10.—

Le 6^e jeu comportera en plus un Grand Prix auquel participeront tous les joueurs.

Les lauréats de ce Grand Prix seront les concurrents qui, au cours des 6 épreuves précédentes, auront accumulé le plus grand nombre de points.

Grâce à la LOTERIE ROMANDE, ce Grand Prix sera doté de très belles récompenses:

1^{er} prix: 1 billet de Fr. 1000.—

2^e prix: 1 billet de Fr. 500.—

3^e prix: 1 billet de Fr. 100.—

4^e prix: 1 billet de Fr. 50.—

5^e prix: 1 billet de Fr. 20.—

et du 6^e au 30^e prix, un billet entier de la LOTERIE ROMANDE.

Concours n° 1

Soulignez les 10 erreurs contenues dans ce texte.

Chacun des 10 mots soulignés donne droit à 1 point.

Une petite bonne toute simple

Ayant vécu une enfance heureuse dans son village jurassien du Pâquier, canton de Berne, la petite Léa rêvait d'entrer dans une grande famille de Lausanne pour se former à toutes les disciplines de la parfaite maîtresse de maison. S'adapter à la vie bruyante de la ville après seize années paisibles au village allait lui poser quelques problèmes. Le jour du départ, au moment de s'installer dans le petit train qui s'arrête en gare du Pâquier, elle avait le cœur gros. Et c'est en essayant une larme furtive qu'elle vit disparaître, derrière la belle forêt de bouleaux où elle joua si souvent, la fière silhouette de sa chère montagne, la Dent de Vaulion.

La famille qui l'accueillit habitait Lausanne. Elle avait pour chef un homéopathe tessinois spécialisé dans la pose des prothèses dentaires. Trois enfants, une fille et un garçon, composaient la jeune génération. Douce et attentive, la maman traita Léa comme sa deuxième fille. Le dimanche, la famille allait pique-niquer au bord du lac de Bret, dans la campagne fribourgeoise. Léa était de toutes les fêtes. Elle passa deux belles années à Lausanne, puis rentra au Pâquier où elle épousa le sous-directeur de l'usine de roulements à billes de son village. Elle eut trois beaux enfants, trois solides garçons: Lucien, Walter et Rose. Tout est bien qui finit bien!

Voir au verso

Le coupon-réponse (découpé en suivant le pointillé s.v.p.), doit être envoyé à l'adresse suivante: « Aînés » – Concours, passage St-François 10, 1003 Lausanne, **avant le 20 mars 1974** y compris, le cachet postal faisant foi. Les réponses expédiées après cette date seront considérées comme nulles.

Règlement du concours

grand concours

Résultats, liste des lauréats et prix, ainsi que le Concours n° 2, paraîtront dans « Aînés » n° 5 de mai 1974.

Bonne chance à tous!

découper ici

Question subsidiaire

Quels seront les trois derniers chiffres du numéro gagnant le gros lot de la 331^e tranche de la Loterie romande, tirée le 6 avril? Cette question servira à départager les éventuels ex aequo.

Réponse:

les 3 derniers chiffres seront:

--	--	--

Nom et prénom de l'expéditeur

Année de naissance

Rue

N° postal et localité

Signature

1. Toute personne *née en 1923 ou avant cette date* a le droit de participer au concours. Elle ne peut envoyer qu'une seule réponse.
2. Tout participant doit donner ses réponses sur la partie « concours » de ce texte après l'avoir découpée selon le pointillé. L'expédition de la solution du premier jeu doit se faire sous enveloppe fermée affranchie à 30 cts, à « Aînés-concours », 10 passage St-François, 1003 Lausanne, avant le 20 mars 1974.
3. Toute réponse recopiée sur une feuille à part sera considérée comme nulle.
4. Des exemplaires d'« Aînés » peuvent être demandés par les non-abonnés, à l'adresse ci-dessus, contre Fr. 2.— en timbre-poste (frais de bureau et d'expédition).
5. Les dates doivent être scrupuleusement observées, le cachet postal faisant foi.
6. Tous les 2 mois, « Aînés » publiera une nouvelle énigme, le résultat du problème précédent et la liste des lauréats et des prix.
7. Les lauréats recevront leurs prix dans les 15 jours suivant la publication des résultats de chaque concours.
8. Le personnel d'« Aînés » et de la Loterie Romande n'a pas accès au concours.
9. La « Course aux billets » ne peut donner lieu à aucune correspondance.
10. Le jury d'honneur est composé de MM. M. Dénériaz, président, Y. Debraine, administrateur du journal « Aînés », assesseur, et R. Andréotti, chef de publicité, Loterie Romande, assesseur.